



NOTE D'ANALYSE

R. D. CONGO

Les élections en
République Démocratique du Congo.

*Note d'information et d'analyse,
service Mobilisation citoyenne
et politique de Solsoc.*



f SolsocASBL
t twitter.com/Solsoc
@ [@solsocong](https://www.instagram.com/solsocong)
in [solsoc-asbl](https://www.linkedin.com/company/solsoc-asbl)
www.solsoc.be

Mars 2023

RÉSUMÉ

En RDC, les élections animent, depuis plusieurs mois, le débat politique. Cette note d'analyse vise à mettre en lumière les défis auxquels fait face la CENI dans la mise en œuvre du calendrier électoral.

La phase préélectorale conditionnera le bon déroulement des élections congolaises. En effet, l'absence de fichier d'état civil en RDC nécessite d'enregistrer et d'enrôler au préalable les électeur·rice·s (50 millions) qui seront amené·e·s à voter le 20 décembre 2023. Le choix de la CENI a été de contracter le calendrier électoral, ne laissant que trois mois pour la phase d'enregistrement et d'enrôlement des électeur·rice·s. Les défis techniques, organisationnels, financiers, sécuritaires et la méfiance de la population envers les institutions ébranlent la légitimité du processus en cours. La sensibilisation des citoyennes et citoyens aux enjeux électoraux, la transparence de la CENI et l'observation des élections par la société civile congolaise doivent être renforcées pour garantir la crédibilité du processus électoral congolais, déjà malmené sur le plan politique.

MESSAGES CLÉS

Revendications adressées à l'Europe et à la Belgique :

- L'UE doit mettre tout en œuvre pour garantir le déploiement d'une mission d'observation électorale avant, pendant et après les scrutins. Cela permettra d'anticiper la tournure que pourrait prendre les élections et faciliter la prise de position commune entre l'UE et de Etats-membres sur l'issue des élections.
- L'UE doit poursuivre et renforcer son soutien à la société civile congolaise qui joue un rôle important d'éducation civique, de veille citoyenne, d'observation des élections et de protection des droits humains.
- L'UE doit soutenir une concertation des initiatives de la Société Civile.
- L'UE devrait négocier un accompagnement technique de la CENI notamment en termes de formation des équipes techniques dont les logisticien·ne·s et les agent·e·s de saisie.

LES ÉLECTIONS EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Note d'information et d'analyse, service Mobilisation citoyenne et politique de Solsoc

Le 20 décembre 2023, la République Démocratique du Congo (RDC) devrait connaître le quatrième cycle électoral de son histoire. La tension sécuritaire à l'est du pays, les défis techniques et opérationnels rencontrés durant la phase d'identification et d'enrôlement des électeur·rice·s font craindre un glissement des élections ainsi que la remise en cause de la légitimité du processus électoral.

Le 26 novembre dernier, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a publié son calendrier électoral. Celui-ci fixe la date des élections générales (présidentielle, législative, provinciale, communale) au 20 décembre 2023 et cadre le processus d'identification et d'enrôlement des électeur·rice·s.

L'absence de fichier d'état civil recensant la population congolaise rend cette période préélectorale élémentaire pour la constitution du corps électoral.

La CENI entend identifier et enrôler au moins 50 millions de personnes sur l'ensemble du territoire national ainsi que les Congolais·es résidant dans 5 pays étrangers (France, Belgique, Afrique du Sud, Canada, Etats-Unis). Le processus est divisé en trois aires opérationnelles qui prises ensemble regroupent les 26 provinces de la RDC ainsi que les pays étrangers susmentionnés.

Ce processus a débuté le 24 décembre 2022. Pour respecter les délais imposés par la constitution, la CENI a fait le choix de contracter le calendrier électoral et de ne se donner que trois mois pour identifier et enrôler les électeur·rice·s, soit 30 jours par aire opérationnelle. Un choix difficilement compréhensible au vu de la complexité d'une telle opération.

DÉFIS TECHNIQUES ET OPÉRATIONNELS :

Dès la première phase d'identification et d'enrôlement, soit celle dite de l'aire opérationnelle 1 (AO1), de nombreuses difficultés techniques, opérationnelles et irrégularités ont été constatées. Cette première phase a été prolongée de 25 jours et s'est clôturée le 17 février. Un prolongement de 15 jours a également été décrété pour l'AO2 qui comprend les électeur·rice·s de la population congolaise habitant en Belgique. Cette phase devait donc se clôturer le 10 mars, mais a été prolongée une seconde fois pour une période de 10 jours. L'AO3 regroupe les zones les plus sensibles du territoire et a débuté partiellement le 16 février. Le 15 mars, le Rapporteur de la CENI annonçait son prolongement pour une période de 15 jours. Les points mentionnés ci-dessous dressent un bilan succinct des dysfonctionnements observés jusqu'à aujourd'hui.

- La cartographie des centres d'inscription (CI) n'est pas connue. La CENI devait la publier, mais elle n'est pas accessible. Ce manque de transparence ne permet pas de connaître le nombre de centres d'inscription existants ni s'ils sont opérationnels. Certains accusent une politisation de la cartographie au profit du pouvoir en place (davantage de CI au Kasai, qu'au Katanga par exemple).
- Le processus d'identification préalable à l'enrôlement est fortement critiqué par les observateur·rice·s. Les critères de nationalités, d'âge ne sont pas vérifiés. L'usage des témoins (trois électeurs enregistrés ou témoignage du



chef de quartier) pour confirmer l'identité d'un individu, lorsque celui-ci ne dispose pas des papiers permettant son identification (carte d'identité, acte de naissance ...), n'est pas toujours respecté ou fait l'objet d'un monnayage. Il est facile de s'enrôler dans un village où personne ne vous connaît. Ce qui mène à des dérives, certains candidats facilitent le transport vers d'autres lieux d'enregistrement (déportation des électeurs), c'est le cas notamment à Bukavu. La crainte est grande que des électeur-riche-s non congolais-e-s s'enregistrent, en particulier à l'est où les frontières sont poreuses.

- ° Les files d'attente dans les centres d'enrôlement, le monnayage de l'accès aux CI et le non-respect des horaires d'ouverture rendent difficile l'accès des électeur-riche-s aux CI.
- ° Les kits d'enregistrement fournis par une société sud-coréenne (Miru Systems) devaient contribuer à l'accélération du processus. Cette technologie, dite de dernière génération, fonctionne à l'énergie

solaire, possède un système de reconnaissance de l'iris et une imprimante incorporée. Cependant, la technologie n'est pas au point et/ou mal utilisée par les agents de la CENI qui ne sont pas suffisamment formés. Certaines machines ne s'allument pas, il y a des problèmes de batteries et des difficultés pour changer ou simplement obtenir des cartouches d'encre.

- ° Le mercredi 22 février, un communiqué du président de la CENI, Denis Kadima, informait l'opinion qu'un lot de kits électoraux dont l'origine et la destination sont inconnues a été découvert après un accident qui a eu lieu à 15 kilomètres de la ville de Tshikapa. Un autre incident du même type a été déploré. Cela signifie que le matériel se retrouve dans les mains de personnes qui ne sont pas habilitées.
- ° La carte d'électeur-riche obtenue par le-la citoyen-ne après son enrôlement semble susciter davantage d'intérêt que les élections elles-mêmes. Celle-ci fait office de carte d'identité et est nécessaire

pour certaines démarches administratives, l'ouverture d'un compte en banque par exemple. L'enrôlement d'un électeur-riche ne garantit en aucun cas sa participation le jour du scrutin.

- ° La qualité des photos et la plastification des cartes d'électeurs ne sont pas bonnes.
- ° L'application mobile permettant d'effectuer un préenregistrement pour diminuer le temps d'attente dans les CI est aussi critiqué. Il y a des bugs et tout le monde n'a pas accès à un smartphone.
- ° La question des déplacé-e-s (5 000 000 en RDC) complique davantage la situation. La loi de répartition des sièges sera votée a posteriori de la constitution du corps électoral. L'enregistrement des personnes déplacées hors de leurs provinces pourrait contribuer aux déséquilibres de la répartition des sièges, gonflant le nombre de députés dans certaines provinces, le diminuant dans d'autres.

- ° L'enrôlement de la diaspora en France (Paris) et en Belgique (Bruxelles) ne fait pas l'objet d'une collaboration entre les ambassades congolaises et les autorités sur place, entre autre par souci de protection de la vie privée. L'absence de fichier des personnes congolaises vivant sur ces territoires ou de leur partage entre autorités fait craindre un gonflement des chiffres.

DÉFIS SÉCURITAIRES

Outre les problèmes techniques et opérationnels, la plus grande contrainte est l'insécurité à l'est du pays. La troisième et dernière phase d'identification et d'enrôlement (aire opérationnelle 3) a débuté le 16 février et comprend sept provinces, dont trois de l'est qui sont le plus affectées par les violences armées (Nord-Kivu, Ituri et Sud-Kivu). Le 21 février, le territoire de Beni (Nord-Kivu) n'avait toujours pas été desservi en matériel et personnel. Le président de la CENI a reconnu que la région du Nord Kivu est la partie la plus difficile à couvrir par la centrale électorale. La CENI a sollicité l'appui logistique de

la mission onusienne en vue du déploiement du matériel et du personnel dans ce territoire.

Le 17 février, trois ONG congolaises plaident pour le report des opérations d'enrôlement des électeurs dans la province du Nord-Kivu compte tenu de l'insécurité. Des réunions entre le Premier ministre Sama Lukonde, les responsables de la CENI, le ministre de la Défense et celui de l'Intérieur se multiplient depuis plusieurs semaines pour garantir la participation de la population aux processus d'enrôlement. Lors des élections de 2018, une partie de la population à l'est n'avait pas pu voter, cette exclusion avait donné lieu à des vagues de contestations et de violences.

DÉFI FINANCIER

Un autre défi qui peut hypothéquer la tenue des élections sur l'ensemble du pays est celui lié au financement du processus électoral. En février 2022, lors de la remise de la feuille de route décrivant chaque étape du processus électoral, la CENI avait mentionné 6 contraintes majeures qui pourraient impacter négativement sa mise en œuvre. Hormis, les contraintes d'ordres sécuritaires, légales, techniques, sanitaires et logistique, la contrainte financière avait également été pointée du doigt.

Lors de sa dernière sortie médiatique au mois de mars 2023, le président de la CENI, Denis Kadima a confirmé son inquiétude et a fait part des grandes difficultés auxquelles fait face la CENI pour financer les opérations électorales. Il a expliqué que depuis septembre 2022 la CENI n'a reçu aucun fonds du gouvernement. Cette déclaration a semé le doute parmi les électeur-riche-s sur la tenue ou non des élections en décembre prochain.

LE JOUR DU SCRUTIN – RISQUE D'EXCLUSION ET D'ABSTENTION

Les défis ne seront pas moins nombreux le jour

du scrutin. Les élections tombent un mardi en période de saison des pluies. Pour certain-e-s électeur-riche-s, travailler sera plus important que de se rendre aux urnes, pour d'autres, les pluies rendront difficiles les déplacements. Enfin, la situation sécuritaire à l'est, sauf apaisement, risque également d'exclure des électeur-riche-s, ce qui porterait à nouveau atteinte à l'inclusivité du processus électoral, éroderait sa légitimité et la confiance du citoyen. Néanmoins, certains analystes considèrent cette exclusion comme un mal nécessaire. L'échec de Tshisekedi est de ne pas avoir réussi à mettre un terme à la guerre, dès lors l'espoir de paix réside davantage dans l'élection d'un nouveau président que dans l'attente d'élection inclusive.

LA CONFIANCE ENVERS LE PROCESSUS ÉLECTORAL

Après les élections de 2006 (Apprentissage) et 2013 (Appropriation), les élections de 2018 devaient être celles de l'« Alternance » et du changement. Cependant, Felix Tshisekedi n'a jamais été considéré comme légitime par une frange de la population et a déçu une part importante de son électorat. Selon une étude réalisée par le Bureau d'étude BERCI, Ebuteli et le groupe d'étude sur le Congo (GEC) de l'Université de New York, 54% des Congolais-e-s pourraient ne pas se rendre aux urnes en décembre prochain. Cette étude souligne que la population est de plus en plus critique sur la façon dont le pays est gouverné et qu'une forme de scepticisme se manifeste dans les tous les aspects de la vie publique. Elle pointe également du doigt une situation paradoxale où malgré les critiques et la méfiance à l'égard du pouvoir en place, le président Felix Tshisekedi demeure en tête des intentions de vote. La campagne présidentielle n'ayant pas encore officiellement débuté, ce constat paraît prématuré, mais a le mérite de souligner le positionnement ambivalent de la population à l'égard de ces élections.



Enfin, il semble important de ne pas négliger le potentiel de violence qui pourrait émaner de la perte de confiance de la population envers le processus électoral. À cet égard, la communication et la transparence de la CENI seront déterminantes. Le travail de sensibilisation mené par la société civile l'est également et doit être renforcé.

VERS UN GLISSEMENT ?

Aujourd'hui, le débat se cristallise de plus en plus sur le respect ou non des délais constitutionnels par la CENI et donc sur la possibilité ou non d'un glissement des élections. La société civile est relativement divisée sur cette question. Certains travaillent dans le respect du calendrier électoral et ne se prononcent pas sur le glissement. D'autres estiment que le report de l'élection est souhaitable, mais doit être motivé par des raisons techniques et non politiques. Enfin, d'autres rejettent formellement cette éventualité.

Du côté politique, la question du glissement divise. L'opposition considère que la majorité use de la situation sécuritaire à l'est pour justifier un glissement anticonstitutionnel. Les discussions, à l'Assemblée nationale, qui se tiendront à la mi-mars se centreront sur cette question et permettront de

confirmer ou non la clarté de cette division entre opposition et majorité.

RECOMMANDATIONS

- L'UE doit mettre tout en œuvre pour garantir le déploiement d'une mission d'observation électorale avant, pendant et après les scrutins. Cela permettra d'anticiper la tournure que pourrait prendre les élections et faciliter la prise de position commune entre l'UE et de Etats-membres sur l'issue des élections.
- L'UE doit poursuivre et renforcer son soutien à la société civile congolaise qui joue un rôle important d'éducation civique, de veille citoyenne, d'observation des élections et de protection des droits humains.
- L'UE doit soutenir une concertation des initiatives de la Société Civile.
- L'UE devrait négocier un accompagnement technique de la CENI notamment en termes de formation des équipes techniques dont les logisticien-ne-s et les agent-e-s de saisie.



© Solsoc 2013

ÉTAPES À VENIR

- Entre le 23 mai et 15 juin : Adoption et promulgation de la loi sur la répartition des sièges.
- 25 juin 2023 : Convocation de l'électorat pour la députation nationale
- 2 août 2023 : Convocation de l'électorat pour les députés provinciaux et des conseillers communaux
- 1er septembre 2023 : Convocation de l'électorat pour l'élection présidentielle.
- Du 19 novembre au 18 décembre 2023 : Campagne électorale pour les candidats Présidents de la République, députés nationaux, députés
- Du 4 décembre au 23 décembre 2023 : Campagne électorale pour les candidats conseillers communaux et locaux.
- 20 décembre 2023 : Organisation des scrutins directs du Président de la République, des députés nationaux, des députés
- 20 janvier 2024 : Prestation de serment du Président de la République

BIBLIOGRAPHIE :

- Groupe d'étude sur le Congo et Ebuteli, Élection à l'ère de Tshisekedi – Un mauvais départ ?, <https://www.congoresearchgroup.org/wp-content/uploads/2022/10/report-gec-ebuteli-elections-in-yhe-tshisekedi-era-a-bad-start-en.pdf>.
- Groupe d'étude sur le Congo et Ebuteli, Présidentielle 2023 – l'abstention pourrait atteindre un taux record, <https://www.congoresearchgroup.org/fr/2023/02/16/presidentielle-2023-labstention-pourrait-atteindre-un-taux-record/>
- Réseau européen pour l'Afrique centrale (EurAc), Élection 2023 en République Démocratique du Congo – Rectifier les erreurs du passé pour consolider la démocratie, https://www.eurac-network.org/sites/default/files/eurac-rapport_2021-fr-web.pdf.
- Agence congolaise de presse, Trois ONG plaident pour le report d'enrôlement des électeurs au Nord-Kivu, <https://acpcongo.com/index.php/2023/02/18/trois-ong-plaident-pour-le-report-denrolement-des-electeurs-au-nord-kivu/>.
- Justice et Paix, Élections en République Démocratique du Congo : quels défis pour 2023 ? <https://www.justicepaix.be/elections-en-republique-democratique-du-congo-quels-defis-pour-2023/?pdf=24109>



© Solsoc 2013



SOLSOC est une organisation non gouvernementale agréée par la coopération belge (DGD) pour mettre en œuvre des programmes de développement durable dans les pays du Sud. Elle est aussi l'organisation de solidarité internationale de l'Action commune socialiste qui constitue son ancrage historique et social. En partenariat avec différentes composantes de celle-ci, elle soutient des actions dans 8 pays en Amérique latine, en Afrique et au Proche-Orient. Notre objectif commun est de permettre aux populations de vivre plus dignement et d'accéder à leurs droits socio-économiques et politiques. En Belgique, Solsoc interpelle les décideur·euse·s belges et européen·ne·s afin de relayer les revendications de ses partenaires. Un travail d'information et de mobilisation du public est également mené avec d'autres organisations progressistes qui partagent ses valeurs de démocratie, de solidarité et de justice sociale.

SOLSOC

Rue Coenraets, 68
1060 Bruxelles
Tel : +32 (0)2 505 40 82

Fax : +32 (0)2 512 88 16
Email : info@solsoc.be
www.solsoc.be
BE42-0000-0000-5454

f SolsocASBL
t twitter.com/Solsoc
@ [@solsocong](https://www.instagram.com/solsocong)
in [solsoc-asbl](https://www.linkedin.com/company/solsoc-asbl)